



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 60870

## Texte de la question

M. Patrick Beaudouin alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur l'utilisation abusive, notamment dans les secteurs de la presse et du livre, de la mention « droits réservés ». Contraire au droit de la propriété intellectuelle, cette mention remplace le nom de l'auteur lors de la publication d'une oeuvre dite orpheline, que la commission sur les oeuvres orphelines du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique a défini, dans un rapport remis en mars 2008, comme une « oeuvre protégée et divulguée, dont les titulaires de droits ne peuvent être identifiés ou retrouvés, malgré des recherches avérées et sérieuses ». Elle relevait que « beaucoup d'images sont actuellement diffusées sans autorisation, avec la seule mention de « droits réservés », sans indication sur les ayants droit et sans recherche préalable et sérieuse avant exploitation. La généralisation de cet usage laisse penser qu'il ne concerne pas uniquement des oeuvres orphelines ». Une telle situation, favorisée par le développement de la numérisation et d'Internet, cause naturellement un préjudice sérieux aux droits, tant moraux que patrimoniaux, des auteurs des oeuvres concernées, particulièrement aux photographes. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour mettre un terme à cette dérive, constitutive d'un délit, et garantir le respect des droits des auteurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Beaudouin](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60870

**Rubrique :** Propriété intellectuelle

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2009, page 9595

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)